

Agent qualifié en gestion d'eaux (H/F)

Protection, renaturation et évaluation des eaux sont des thèmes actuels, essentiels et très réglementés, puisqu'ils touchent la population dans son ensemble.

Si le domaine très intéressant, vaste et varié de la gestion des eaux t'intéresse, le métier d'agent qualifié en gestion d'eaux s'offre à toi.

En tant que professionnel de la gestion des eaux, tu effectueras des calculs et mesures, élaboreras des dossiers d'appels d'offres et contrôleras les mesures de construction relatives aux installations pour l'approvisionnement et l'évacuation des eaux.

Tu participeras à la planification de la protection contre les crues ainsi qu'aux mesures de renaturation des eaux et des zones de protection des eaux, le tout en relevant les données appropriées.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu prélèveras des échantillons d'eau des lacs, des réservoirs d'eau potable ou des eaux usées industrielles et tu vérifieras le bon respect des directives et des prescriptions réglementaires existantes dans le domaine.

Tu participeras en outre à la mise en œuvre de procédures et d'actions régies par la législation sur l'eau en contrôlant notamment les projets de construction.

Tu seras amené à travailler tant dans des bureaux que sur sites, dans les exploitations de gestion des eaux, sur les lieux de prélèvements d'échantillons, mais aussi sur des chantiers. En principe, tu seras engagé par l'administration publique (pour les services de gestion des eaux ou de protection de l'environnement), mais tu pourras aussi être employé par des entreprises d'approvisionnement, d'évacuation et de traitement des eaux ou par des bureaux d'ingénierie (pour la planification technique du bâtiment dans son ensemble).

FICHE MÉTIER

Agent qualifié en gestion d'eaux (H/F)

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- Participer à la conception d'installations d'approvisionnement et d'évacuation des eaux
- Effectuer des calculs et des mesures
- Elaborer des dossiers d'appels d'offres
- Contrôler des mesures de construction relatives aux installations pour l'approvisionnement et l'évacuation des eaux
- Participer à la planification de la protection contre les crues
- Participer aux mesures de renaturation des eaux et des zones de protection des eaux
- Elaborer des relevés de données
- Prélever des échantillons d'eaux (lacs, réservoirs d'eaux potables, eaux usées industrielles, etc)
- Vérifier le respect des directives et prescriptions réglementaires relatives à l'eau
- Participer à la mise en œuvre de procédures et d'actions régies par la législation sur l'eau
- Contrôler des projets de construction

QUALITÉS ET PROFIL

- Être soigneux et consciencieux
- Être prudent
- Savoir faire preuve de flexibilité (travail administratif / travaux en plein air)
- Avoir le sens des responsabilités
- Disposer de connaissances en mathématiques, en biologie et en chimie
- Maîtriser le dessin technique
- Avoir des connaissances en matière de traitement de données

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le TRF (Apprentissage transfrontalier).

FORMATION TRF

FICHE MÉTIER

Agent qualifié en gestion d'eaux (H/F)

La formation menant à un diplôme correspondant au DAP dans ce métier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

Les conditions d'accès minimales à la formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP dans ce métier dépendent des conditions d'accès définies par les différents établissements scolaires.

La formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d'une part dans une entreprise au Luxembourg (formation pratique) et
- d'autre part dans un lycée technique à l'étranger (formation en milieu scolaire).

La reconnaissance du diplôme peut être demandée auprès du service de la reconnaissance des diplômes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

FICHE MÉTIER

Agent qualifié en gestion d'eaux (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 944.43)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2023

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 944.43)

FORMATIONS ORGANISÉES EN APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER (TRF)	
Brut:	Mensuel
1ère année:	787.18 €
2ème année:	918.36 €
3ème année:	1246.36 €



Scanner le code QR
pour voir le métier en
ligne